ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 10084

Echéance de validité de l'attestation (1): **30/08/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 16.01.271.005.1 du 13/11/2020

Vérificateur:

ALSACE ELECTRO DIESEL (GEISPOLSHEIM)

20 rue du fort

67118 GEISPOLSHEIM

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: RENAULT

Type véhicule: 44AHL5CC35

N° de Chassis: VF644AHL000007033

N° d'Immatriculation: CD-821-VW

Exploitant:

COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

1 PARC DE L ETOILE

67076 STRASBOURG

Fait le: 31/08/2026 Lieu: GEISPOLSHEIM

Le contrôleur: CALLANQUIN Christophe

Signature :

(1) : Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026